

**ATTESTATION DE L'AUTORITE DE GESTION
VALIDATION DE LA FORMATION INITIALE DE SAPEUR DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES**

Ce document est à faire compléter par le DRH ou le chef du groupement formation de votre SDIS (les chefs de centre n'ont pas autorité pour signer ces attestations) - Aucun autre document ne sera accepté.

ATTENTION : Les candidats n'ayant pas validé les unités de valeurs requis, ou ne comptabilisant pas les 3 ans d'activité à la date d'établissement de la présente attestation auront à charge de fournir cette attestation complétée au plus tard le 21/11/2023.

Affaire suivie par :

Nom-Prénom : Fonction :

N° tél : Mail :

L'autorité de gestion certifie que :

Nom et Prénom du candidat :

Né(e) le : à

a la qualité de sapeur-pompier volontaire

a validé la formation initiale du sapeur de sapeurs-pompiers volontaires et, à ce titre, a validé l'ensemble des 3 domaines opérationnels suivants* :

- SUAP (Secours et soins d'urgence aux personnes)
- INC (Lutte contre les incendies)
- DIV (Protection des personnes, des biens et de l'environnement)

****cette validation de formation sur ces 3 unités de valeurs est une des conditions d'accès à ce concours qui doit être remplie par le candidat au plus tard à la date de la 1ère épreuve, soit le 21 novembre 2023.***

Fait à, le

L'autorité de gestion du S.P.V. (**D.R.H. ou chef de groupement** - les chefs de centre n'ont pas autorité pour signer ces attestations) ou son représentant ayant délégation de signature (et dans ce cas il convient de le préciser)

(Signature originale et cachet obligatoires)

Préciser les nom, prénom et qualité du signataire

ATTESTATION DE L'AUTORITÉ DE GESTION COMPLÉMENTAIRE

Ce document est à faire compléter par le DRH ou le chef du groupement formation de votre SDIS (les chefs de centre n'ont pas autorité pour signer ces attestations) - Aucun autre document ne sera accepté.

ATTENTION : Les candidats n'ayant pas validé les unités de valeurs requis, ou ne comptabilisant pas les 3 ans d'activité à la date d'établissement de la présente attestation auront à charge de fournir cette attestation complétée au plus tard le 21/11/2023.

Affaire suivie par :

Nom-Prénom : Fonction :
N° tél : Mail :

L'autorité de gestion certifie que :

Nom et Prénom du candidat :

Né(e) le : à

A effectué les périodes d'activités suivantes permettant de prouver que le candidat justifie de 3 ans au moins d'activité au plus tard à la date de la 1ère épreuve, fixée le 21 novembre 2023

Qualité actuelle	Si suspension(s) d'engagement :	
Sapeur-pompier volontaire Depuis le : Grade actuel :	du.....	au.....
	du.....	au.....
Qualité(s) antérieure(s)	Période de services	Durée (année, mois, jour)
Jeune sapeur-pompier	Du..... Au	
Volontaire du service civique assurant des missions de sécurité civile	Du..... Au	
Sapeur-pompier auxiliaire	Du..... Au	
Militaire à la brigade des sapeurs-pompiers de Paris	Du..... Au	
Militaire du bataillon des marins-pompiers de Marseille	Du..... Au	
Militaire des unités d'instruction et d'intervention de la sécurité civile	Du..... Au	

Fait à, le

L'autorité de gestion du S.P.V. (**D.R.H. ou chef de groupement** - les chefs de centre n'ont pas autorité pour signer ces attestations) ou son représentant ayant délégation de signature (et dans ce cas il convient de le préciser)

(Signature originale et cachet obligatoires)

Préciser les nom, prénom et qualité du signataire